

Communiqué – 12/07/2023

Les élus de la vigne et du vin appellent le gouvernement à agir face à la prolifération des maladies cryptogamiques

Face à la prolifération et la virulence des maladies cryptogamiques (mildiou, black-rot) qui frappent les vignobles du Sud-Ouest de la France, les Coprésidents de l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) Nathalie Delattre et Didier Paris, et leur Secrétaire général Vincent Léglantier, appellent le gouvernement à agir pour soutenir et accompagner les viticulteurs les plus touchés.

Dans les départements de la Dordogne, du Gers, de la Gironde, du Lot, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques, la météo exceptionnelle de ces derniers mois, marquée par des températures élevées et l'augmentation des précipitations, entraîne la prolifération des maladies cryptogamiques. Les dégâts provoqués sont déjà irréparables dans certaines parcelles alertent les vignerons affectés. En Gironde par exemple, plus de 90% du vignoble est touché et certaines vignes sont déjà condamnées à ne pas être vendangées.

Cette situation, insupportable pour de nombreux viticulteurs subissant déjà la grave crise économique affectant la filière vitivinicole française, inquiètent particulièrement les élus des territoires viticoles réunis au sein de l'ANEV. Pour Didier Paris « *tout est fait pour limiter au maximum les conséquences des maladies sur le végétal, mais il est essentiel que le gouvernement anticipe les besoins des professionnels les plus affectés par ce phénomène et leur propose un accompagnement* ».

L'ANEV demande donc au ministre de l'Agriculture de lancer dès maintenant un état des lieux sanitaire du vignoble via les Directions départementales des territoires et Directions départementales des territoires et de la mer respectives de ces six départements. Ce diagnostic d'urgence doit permettre de déclencher le nouveau dispositif assurantiel universel au bénéfice des professionnels ayant subi plus de 50% de perte de récolte en raison de l'excès de pluviométrie constaté.

La situation actuelle impose d'agir au plus vite afin de répondre au désarroi grandissant des viticulteurs présents dans ces départements. « *Le gouvernement doit déclencher cet état des lieux sans attendre et anticiper dès aujourd'hui les demande de reconnaissance de l'état de calamité agricole pour perte de fonds d'origine climatique à venir dans ces différents vignobles. C'est une nécessité pour la survie de nombreuses exploitations* » conclut Nathalie Delattre.